

PV N° 1 - Saison 2026/2027

COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE ET RÉGLEMENTAIRE

CELLULE U13

Date	Mercredi 20 août 2026
Présent(e)s	M. MANDIN Florent, membre Commission Sportive et règlementaire M. PASQUERAU Bastien, Conseiller Technique référent des U12/U13 M. GROLLEAU David, Responsable de la cellule U13 MM. DROCHON Michel - MECHIN Michaël - TESSON Freddy - PINEAU Valéry - GREAU Etienne
Invité(e)s	MM. Jean-Jacques GAZEAU - Christian GUIBERT
Excusé(e)s	/

1. MISE EN PLACE DE LA CELLULE

- Responsable de la cellule : David GROLLEAU
- Membres de secteurs : lien avec les clubs

2. POINT SUR LES ENGAGEMENTS / PHASE BRASSAGE

216 équipes dont 2 équipes U13 Féminines : V. Les Herbiers F. et la Roche ESOF

Région	Départemental Sup. 1 (DS1)	Départemental Sup. 2 (DS2)	Départemental 1
2 équipes	6 équipes	6 équipes	42 équipes
Départemental 2	Départemental 3	Départemental 4	
42 équipes	50 équipes	68 équipes	

- La cellule compose les groupes en respectant l'architecture « Départemental Supérieur ».
- Pour la Phase 2, la cellule statuera et réajustera les équipes suivant un tableau montées - descentes préétabli, en fonction des classements de la phase 1 « Brassage ».

3. VALIDATION DES ENTENTES

La Cellule valide les ententes.

4. ORGANISATION ET MISE EN PLACE DES CHAMPIONNATS U13 / PHASE 1

Nbre d'équipes/ club	8	7	6	6
DS1 et 2	1	1	1	0
D1	1	1	1	1
D2	2	1	1	1
D3	2	2	1	1
D4	2	2	2	3

Rappel :

- N'est autorisée qu'une seule équipe par niveau sauf au dernier niveau lors de la 1^{ère} phase.

Pour les clubs possédant plus de 6 équipes, la commission autorise les engagements comme précisé dans le tableau ci-dessus.

-HORAIRES des rencontres : 10H30, début de la jonglerie 10H00

- **Championnat Régional U13 (2 équipes) :**

La Roche VF et Le Poiré Sur Vie VF : Critérium géré par la Ligue

- Niveau Départemental Supérieur (12 équipes)

<i>Départemental Supérieur 1</i>	<i>Départemental Supérieur 2</i>
Aizenay France 1	Gj Bouffere S2gfc 1
Challans Fc 1	La Roche Vendée FC 2
Fontenay Vendee 1	Gj Pouzauges Bocage 1
Les Herbiers Vf 1	Talmont St Hilaire FC 1
Les Sables Vf 1	Pays Chantonay Foot 1
Montaigu Vendee Foot 1	Gj Pays Chataigneraie 1

Calendrier "Division Départementale Supérieure 1 et 2- 5 journées

J1	J2	J3	J4	J5
12/09/2022 6	19/09/2022 6	26/09/2022 6	03/10/2022 6	10/10/2022 6

- Cahier des charges « Départemental Supérieur 1 et 2 »
 - Avoir 2 équipes minimum dans la catégorie U13
 - Maximum de 3 U12 sur la feuille de match
 - Aucun sur-classement U11 possible au niveau « Départemental Supérieur 1 »
 - Participation obligatoire au minimum de 10 joueurs pour chaque rencontre identifiée sur la feuille de match à 8 puis 12 sur la pratique à 10 et 13 pour la pratique à 11
 - Avoir un éducateur diplômé au minimum du DF Coach Jeunes
 - Avoir le même éducateur présent lors des séances et matchs (Exception pour les joueurs évoluant en Pôle ou SSS)
 - Proposer un minimum de 2 séances par semaine (clubs ou sections sportives)
 - Réaliser les tests et renvoyer la fiche de « Propositions de joueurs » dans le cadre du suivi PPF
 - Être engagé et actif dans les dispositifs du P.E.F.
 - Le club doit être labellisé ou en cours au « Label Jeunes FFF »
 - RAPPEL : 4 joueurs mutés maxi dont 1 hors période
 - Avoir un terrain à 11 + 2 buts mobiles de foot à 11 pour la phase 2 et 3, correspondant à la pratique du foot à 10 et 11.

● U13 / Départemental 1 – 2 - 3 – 4 (Phase d'évaluation)

Calendrier Phase 1 – 5 journées

J1	J2	J3	J4	J5
12/09/2026	19/09/2026	26/09/2026	03/10/2026	10/10/2026

4 niveaux / Phase 15 niveaux / Phase 2			
	Phase 1	Groupes	Equipes
Départemental 1	D1	7 Gr. X 6	42
Départemental 2	D2	7 Gr. X 6	42
Départemental 3	D3	7 Gr. X 6 + 2 Gr. X 5	52
Départemental 4	D4	8 Gr. x 6 + 4 Gr x 5	68

218 équipes dont 2 équipes féminines

Saison 2025-2026	233	Equipes
Saison 2024-2025	232	
Saison 2023-2024	235	
Saison 2022-2023	204	
Saison 2021-2022	199	
Saison 2020-2021	213	
Saison 2019-2020	217	

Les documents réactualisés seront disponibles dans la rubrique U13 (Calendrier 2026/2027 ; Règlement saison 2026/2027 ; Lois du jeu avec annexe : le coup de pied de but ; Arbitre assistant (arbitrage des jeunes par les jeunes) ; FMI ; Règlement création d'une entente ; Annexe FMI ; Défi- jonglage).

5. FINALE CHAMPIONNAT U13 (COUPE ET CHALLENGE)

- Pour les Finales de Coupe et Challenge U13, sont retenues les équipes de :
Niveau 1 (Coupe) : équipes évoluant en DS2 – DS3 - D1 / Phase 3, 16 équipes retenues
Niveau 2 (Challenge) : D2 - D3 / Phase 3, 16 équipes qualifiées retenues
- Le niveau Départemental « Supérieur 1 » - Phase 3, ne participe pas aux finales de championnat U13.
- Les finales départementales U13 sont programmées sur une journée le 12 Juin 2027

6. FESTIVAL U13

- La journée départementale est programmée le Samedi 20 mars 2027 sur un lieu à définir.
- Participation de 16 équipes garçons : (DS 1 : 8 équipes / ph 2 DS 2 : 8 équipes / ph 2) et 8 équipes féminines.

7. RAPPEL et INFORMATIONS IMPORTANTES

MODIFICATIONS LOIS DU JEU

Suite à la rénovation du football des enfants, il apparaît que le temps de jeu de la catégorie U13 est insuffisant.

La commission valide le temps de jeu total de 70 min en 2 mi-temps de 35min avec une pause coaching à la moitié de chaque mi-temps.

MODIFICATIONS AU CALENDRIER :

Concernant les clubs U13 (DS1), contacter le CTD référent du groupe, pour accord avant changement de date sur « Footclubs ».

Les demandes de changement au calendrier doivent se faire via « Footclubs ».

Toute demande devra obtenir l'accord de la cellule d'organisation compétente.

CHAPITRE 5 – TERRAIN IMPRATICABLE ou AUTRE MOTIF Avant d'enclencher la procédure normale (Art 17 Règlement LFPDL) consultez obligatoirement l'équipe adverse pour leur proposer de jouer le match chez eux. Dans tous les cas, avertir le District pour pouvoir faire le nécessaire si un arbitre est désigné. La Commission d'Organisation fixe les matchs remis ou à rejouer. Elle a la faculté de les fixer en semaine et de déterminer une date limite à la fin de chaque phase pour jouer les matchs en retard. La Commission pourra prendre toutes dispositions pour inverser la rencontre ou faire jouer sur un terrain de son choix.

En cours de saison ou pour une rencontre précise : démarche obligatoire sur Footclubs (accord obligatoire des 2 clubs) et au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre.

De plus, en période d'intempéries, le club recevant pourra établir un planning d'occupation de ses terrains et adapter les horaires avec accord du District et en informant le club adverse dans les meilleurs délais

Prochaine réunion

Le Jeudi 22 Octobre 2026 à 19h00

Le Responsable de la cellule,

David GROLLEAU